

LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du bureau**

**du 1<sup>er</sup> décembre 2016**

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille seize, le 1<sup>er</sup> décembre, à 18 heures 30, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 24/11/2016

**ÉTAIENT PRESENTS :**

**CHANTEAU** : M. Jannick VIE

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU

**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES

**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET

**MARDIE** : M. Christian THOMAS

**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUULT

**OLIVET** : M. Matthieu SCHLESINGER

**ORLEANS** : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Olivier CARRE , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel SAUVEGRAIN ,

**ORMES** : M. Alain TOUCHARD

**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN

**SEMOY** : M. Laurent BAUDE

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**ORLEANS** : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Olivier CARRE

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES

**ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER

**BOU** : Mme Nicole WOJCIK

**INGRE** : M. Christian DUMAS

**ORLEANS** : M. Michel MARTIN , M. François LAGARDE, Mme Béatrice BARRUEL

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET

**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

**Nombre de délégués composant l'assemblée** ..... 29

Nombre de délégués en exercice ..... COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE  
ESPACE SAINT-MARC...5, PLACE DU 6 JUIN 1944...CS 95801...45058 ORLÉANS CEDEX 1...Tél...02 38 78 57 75



## ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 6 octobre 2016.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 6 octobre 2016.

## FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Ligne de trésorerie - Contrat à passer avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire – Approbation.

Le bureau a approuvé le contrat à passer avec la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel Centre Loire et le Crédit Agricole CIB, domiciliataire des fonds, portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 40 000 000 € et destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie et a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ou Monsieur le Vice-président délégué à signer le contrat.

FMG 02 - Finances - Contrat de prêt à passer avec La Société Générale - Approbation.

Le bureau a approuvé le contrat à passer avec la Société Générale et a autorisé le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ou le Vice-président ayant reçu délégation en la matière, à signer les conventions et les pièces qui s'y rapportent et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versements des fonds, aux arbitrages et aux divers remboursements, dans les conditions prévues au contrat.

FMG 03 - Finances - Contrat de prêt à passer avec La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire - Approbation.

Le bureau a approuvé le contrat à passer avec passer avec la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel Centre Loire et le Crédit Agricole CIB, domiciliataire des fonds et a autorisé le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ou le Vice-président ayant reçu délégation en la matière, à signer les conventions et les pièces qui s'y rapportent et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versements des fonds, aux arbitrages et aux divers remboursements, dans les conditions prévues au contrat.

## VILLE ET HABITAT

VH 01 - Habitat-Logement - Commune de Chanteau (La Brossette) – Acquisition en VEFA de 25 logements sociaux (20 PLUS et 5 PLAI) - Octroi de 20 agréments PLUS, attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Vallogis.

Le bureau :

### ***Pour 20 logements en PLUS :***

- a approuvé l'attribution de 20 agréments PLUS à la La SA HLM Vallogis dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 20 logements, situés route d'Orléans à Chanteau,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 36 000 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM Vallogis pour la construction de 20 logements PLUS, situés route d'Orléans à Chanteau,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 20 logements locatifs sociaux PLUS,

### ***Pour 5 logements en PLAI :***

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 35 000 € au titre des crédits délégués à la La SA HLM Vallogis, pour la construction de 5 logements PLAI situés route d'Orléans à Chanteau,



- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 13 500 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM Vallogis pour la construction de 5 logements PLAI situés route d'Orléans à Chanteau,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 5 logements locatifs sociaux PLAI,
- a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 02 - Habitat-Logement - Commune de Fleury-les-Aubrais (Le Clos de Lamballe) – Construction de 14 logements sociaux (11 PLUS et 3 PLAI) - Octroi de 11 agréments PLUS et attribution de 4 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Vallogis.

Le bureau :

***Pour 11 logements en PLUS :***

- a approuvé l'attribution de 11 agréments PLUS à la SA HLM Vallogis dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 11 logements, situés au clos de Lamballe à Fleury-les-Aubrais,
- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 6 logements TII d'un montant de 4 200 € au titre de l'Etat,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 19 800 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM Vallogis pour la construction de 11 logements PLUS, situés au clos de Lamballe à Fleury-les-Aubrais,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 11 logements locatifs sociaux PLUS,

***Pour 3 logements en PLAI :***

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 21 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Vallogis, pour la construction de 3 logements PLAI situés au clos de Lamballe à Fleury-les-Aubrais,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 8 100 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM Vallogis pour la construction de 3 logements PLAI situés au clos de Lamballe à Fleury-les-Aubrais,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 3 logements locatifs sociaux PLAI,
- a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 03 - Habitat-Logement - Commune de Fleury-les-Aubrais (Le Clos de Lamballe) – Construction de 34 logements sociaux PSLA - Octroi de 34 agréments PSLA à Logis Cœur de France.

Le bureau a approuvé l'octroi de 34 agréments pour 1 prêt PSLA à Logis Cœur de France, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 34 logements collectifs et individuels situés au Clos de Lamballe à Fleury-les-Aubrais et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 04 - Habitat-Logement - Commune d'Orléans (56 & 56 bis rue de la Bourie Rouge) – Acquisition et amélioration de 9 logements locatifs sociaux 9 PLAI ANRU - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec Les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau :

- a approuvé l'attribution d'une subvention 24 300 € au titre de la communauté d'agglomération aux Résidences de L'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 814 782,22 € TTC pour permettre l'acquisition-amélioration de 9 logements PLAI ANRU, situés 56 et 56 bis rue de la Bourie Rouge, à Orléans,



- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec les Résidences de l'Orléanais et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

VH 05 - Habitat-Logement - Commune d'Orléans (112 rue du faubourg Saint Jean) – Construction de 30 logements sociaux PSLA - Octroi de 30 agréments PSLA à Logis Cœur de France.

Le bureau a approuvé l'octroi de 30 agréments pour 1 prêt PSLA à Logis Cœur de France, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 30 logements collectifs situés 112 rue du faubourg Saint-Jean à Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 06 - Habitat-Logement - Commune d'Orléans (155 rue des Murlins) – Acquisition en VEFA de 13 logements sociaux PLS - Octroi de 13 agréments PLS, à la SA HLM France Loire.

Le bureau a approuvé l'octroi de 13 agréments pour 1 prêt PLS à la SA HLM France Loire, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 13 logements collectifs situés 155 rue des Murlins à Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 07 - Habitat-Logement - Commune d'Orléans (Boulevard de Verdun) – Acquisition amélioration de 2 logements sociaux (2 PLUS) - Octroi de 2 agréments PLUS et attribution de 2 subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Vallogis.

Le bureau :

***Pour 2 logements en PLUS :***

- a approuvé l'attribution de 2 agréments PLUS à la SA HLM Vallogis dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 2 logements, situés 9 boulevard de Verdun à Orléans,
- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 2 logements TII d'un montant de 1 400 € au titre de l'Etat ;

VH 08 – Sans objet

VH 09 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Denis-en-Val (rue de Beaulieu) — Construction de 10 logements sociaux (7 PLUS et 3 PLAI) - Octroi de 7 agréments PLUS et attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Immobilière Centre Loire.

Le bureau :

***Pour 7 logements en PLUS :***

- a approuvé l'attribution de 7 agréments PLUS à la SA HLM Immobilière Centre Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 7 logements, situés rue de Beaulieu à Saint-Denis-en-Val,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 12 600 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM Immobilière Centre Loire pour la construction de 7 logements PLUS, situés rue de Beaulieu à Saint-Denis-en-Val,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Immobilière Centre Loire concernant les 7 logements locatifs sociaux PLUS,

***Pour 3 logements en PLAI :***

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 21 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Immobilière Centre Loire, pour la construction de 3 logements PLAI situés rue de Beaulieu à Saint-Denis-en-Val,



- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 8 100 € au titre des crédits communautaires à SA HLM Immobilière Centre Loire pour la construction de 3 logements PLAI situés rue de Beaulieu à Saint-Denis-en-Val,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Immobilière Centre Loire concernant les 3 logements locatifs sociaux PLAI,
- a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 10 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Denis-en-Val (rue de la Cornaillère) – Construction de 2 logements locatifs sociaux 2 PLUS ANRU et attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec Les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau :

- a approuvé l'attribution d'une subvention 3 600 € au titre de la communauté d'agglomération aux Résidences de L'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 425 679,64 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLUS ANRU, situés rue de la Cornaillère, à Saint-Denis-en-Val,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec les Résidences de l'Orléanais et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération,

VH 11 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Denis-en-Val (Rue de Melleray) – Construction de 32 logements sociaux (22 PLUS et 10 PLAI) - Octroi de 22 agréments PLUS et attribution de 5 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec SA HLM Vallogis.

Le bureau :

***Pour 22 logements en PLUS :***

- a approuvé l'attribution de 22 agréments PLUS à la SA HLM Vallogis dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 22 logements, situés rue de Melleray à Saint-Denis-en-Val,
- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 16 logements TII d'un montant de 11 200 € au titre de l'Etat,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 39 600 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM Vallogis pour la construction de 22 logements PLUS, situés rue de Melleray à Saint-Denis-en-Val,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 22 logements locatifs sociaux PLUS,

***Pour 10 logements en PLAI :***

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 70 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Vallogis, pour la construction de 10 logements PLAI situés rue de Melleray à Saint-Denis-en-Val,
- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 16 logements TII d'un montant de 4 200 € au titre de l'Etat,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 27 000 € au titre des crédits communautaires à SA HLM Vallogis pour la construction de 10 logements PLAI situés rue de Melleray à Saint-Denis-en-Val,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Vallogis concernant les 10 logements locatifs sociaux PLAI et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.



VH 12 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-Braye (Eclo - lot 5) – Acquisition en VEFA de 13 logements locatifs intermédiaires - Octroi de 13 agréments au Groupe SNI.

Le bureau a approuvé l'octroi de 13 agréments dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 13 logements locatifs intermédiaires situés dans le quartier Eclo à Saint-Jean-de-Braye et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 13 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-Braye (Eclo - lot 10 ) – Acquisition en VEFA de 16 logements locatifs intermédiaires - Octroi de 16 agréments au groupe SNI Grand Ouest.

Le bureau a approuvé l'octroi de 16 agréments, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 16 logements intermédiaires collectifs situés dans le quartier Eclo à Saint-Jean-de-Braye et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 14 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-Braye (Avenue du général Leclerc) – L'acquisition en VEFA de 7 logements sociaux (5 PLUS et 2 PLS) - Octroi de 3 agréments PLUS, Octroi de 2 agréments PLS à LogemLoiret.

Le bureau :

***Pour 5 logements en PLUS :***

- a approuvé l'attribution de 5 agréments PLUS à la LogemLoiret dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 5 logements, situés avenue du Général Leclerc à Saint-Jean-de-Braye,

***Pour 2 logements en PLS :***

- a approuvé l'octroi de 2 agréments pour 1 prêt PLS à bailleur, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 2 logements collectifs situés avenue du Général Leclerc à Saint-Jean-de-Braye,

- a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 15 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-Braye (23 rue de Verville) – Construction de 5 logements sociaux (3 PLUS et 2 PLAI) - Octroi de 3 agréments PLUS et attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM France Loire.

Le bureau :

***Pour 3 logements en PLUS :***

- a approuvé l'attribution de 3 agréments PLUS à la La SA HLM France Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 3 logements, situés rue de Verville à Saint-Jean-de-Braye,

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 5 400 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM France Loire pour la construction de 3 logements PLUS, situés rue de Verville à Saint-Jean-de-Braye,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire concernant les 3 logements locatifs sociaux PLUS,

***Pour 2 logements en PLAI :***

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 14 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM France Loire, pour la construction de 2 logements PLAI situés rue de Verville à Saint-Jean-de-Braye,

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 5 400 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM France Loire pour la construction de 2 logements PLAI situés rue de Verville à Saint-Jean-de-Braye,



- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire concernant les 2 logements locatifs sociaux PLAI et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 16 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (La Cerisaille) – Construction de 7 logements locatifs sociaux PLUS ANRU - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau :

- a approuvé l'attribution d'une subvention 12 600 € au titre de la Communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 091 714,92 € TTC pour permettre la construction de 7 logements PLUS ANRU, situés dans la ZAC de la Cerisaille, à Saint-Jean-le-Blanc,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec les Résidences de l'Orléanais et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

VH 17 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (Les Cerisailles) – L'acquisition en VEFA de 16 logements sociaux (12 PLUS et 4 PLAI) - Octroi de 12 agréments PLUS et attribution de 3 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM SCALIS.

Le bureau :

***Pour 12 logements en PLUS :***

- a approuvé l'attribution de 12 agréments PLUS à la SA HLM SCALIS dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 12 logements, situés au sein de la ZAC de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc,

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 21 600 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM SCALIS pour la construction de 12 logements PLUS, situés au sein de la ZAC de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM SCALIS concernant les 12 logements locatifs sociaux PLUS,

***Pour 4 logements en PLAI :***

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 28 000 € au titre des crédits délégués à la La SA HLM SCALIS, pour la construction de 4 logements PLAI situés au sein de la ZAC de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc,

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 10 800 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM SCALIS pour la construction de 4 logements PLAI situés au sein de la ZAC de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la La SA HLM SCALIS concernant les 4 logements locatifs sociaux PLAI et autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 18 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (61 rue de Varennes) – Acquisition Construction de 5 logements sociaux (3 PLUS et 2 PLAI) - Octroi de 3 agréments PLUS et attribution de 5 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM Immobilière Centre Loire.

Le bureau :

***Pour 3 logements en PLUS :***



- a approuvé l'attribution de 3 agréments PLUS à la SA HLM Immobilière Centre Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 3 logements, situés 61 rue de Varenne à Saint-Jean-le-Blanc,
- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 2 logements TII d'un montant de 1 400 € au titre de l'Etat ;
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 5 400 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM Immobilière Centre Loire pour la construction de 3 logements PLUS, situés 61 rue de Varenne à Saint-Jean-le-Blanc,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Immobilière Centre Loire concernant les 3 logements locatifs sociaux PLUS,

***Pour 2 logements en PLAI :***

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 14 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM Immobilière Centre Loire, pour la construction de 2 logements PLAI situés 66 rue de Varenne à Saint-Jean-le-Blanc,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 5 400 € au titre des crédits communautaires à SA HLM Immobilière Centre Loire pour la construction de 2 logements PLAI situés 61 rue de Varenne à Saint-Jean-le-Blanc,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Immobilière Centre Loire concernant les 2 logements locatifs sociaux PLAI et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 19 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle (IRESDA rue de Bagneaux) – Construction de 38 logements sociaux (26 PLUS et 12 PLAI) - Octroi de 26 agréments PLUS, attribution de 5 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM France Loire.

Le bureau :

***Pour 26 logements en PLUS :***

- a approuvé l'attribution de 26 agréments PLUS à la SA HLM France Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 26 logements, situés rue de Bagneaux à Saint-Jean-de-la-Ruelle,
- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 8 logements TII d'un montant de 5 600 € au titre de l'Etat,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 46 800 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM France Loire pour la construction de 26 logements PLUS, situés rue de Bagneaux à Saint-Jean-de-la-Ruelle,
- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire concernant les 26 logements locatifs sociaux PLUS,

***Pour 12 logements en PLAI :***

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 84 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM France Loire, pour la construction de 12 logements PLAI situés rue de Bagneaux à Saint-Jean-de-la-Ruelle,
- a approuvé l'attribution d'une subvention de bonification pour la construction de 7 logements TII d'un montant de 4 900 € au titre de l'Etat,
- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 32 400 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM France Loire pour la construction de 12 logements PLAI situés rue de Bagneaux à Saint-Jean-de-la-Ruelle,





- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire concernant les 12 logements locatifs sociaux PLAI et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 20 - Habitat-Logement – Commune d'Orléans – Réhabilitation et extension du foyer de stabilisation de la Halte (351/353 rue du Faubourg Bannier) – Attribution d'une subvention aux Résidences de l'Orléanais.

Le bureau a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 86 680 €, aux Résidences de l'Orléanais pour la réhabilitation du foyer de stabilisation de la Halte, situé 351/353 rue du Faubourg Bannier à Orléans. Ce montant sera ajusté en fonction de la participation financière de l'ANAH.

VH 21 - Habitat-Logement – Commune d'Orléans (programme de la Cigogne) – Réhabilitation de 17 logements sociaux - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec la SA Immobilière Centre Loire.

Le bureau :

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire de 17 000 € au titre des crédits communautaires à la SA HLM Immobilière Centre Loire pour la rénovation thermique de 17 logements, situés Boulevard Mac Orlan à Orléans,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec la SA HLM Immobilière Centre Loire concernant les 17 logements locatifs sociaux, situés boulevard Mac Orlan. ayant pour objet de soutenir la réhabilitation thermique du parc existant et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

VH 22 - Habitat-Logement – Commune de Fleury les Aubrais (programme des Maronniers) – Réhabilitation de 99 logements sociaux - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec Logemloiret.

Le bureau :

- a approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire de 99 000 € au titre des crédits communautaires à Logemloiret pour la rénovation thermique de 99 logements, situés 7/13 avenue des cosmonautes à Fleury les Aubrais,

- a approuvé la convention de cofinancement à passer avec Logemloiret concernant les 99 logements locatifs sociaux, situés 7/13 avenue des cosmonautes, ayant pour objet de soutenir la réhabilitation thermique du parc existant et a autorisé Monsieur le Président à signer les documents relatifs à l'opération.

## **TERRITOIRES DURABLES**

TD 01 - Action foncière - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Vente d'un pavillon 34 rue Jean Jaurès - Acceptation d'une offre d'achat.

Le bureau :

- a accepté l'offre d'achat présentée par Monsieur Mohamed BOUZELMAD portant sur le pavillon situé au 34 rue Jean Jaurès à Saint Jean-de-Braye d'un montant 118 000 €, sachant que la vente est soumise à la condition suspensive de vente de la résidence principale du candidat et que la démarche de vente est déjà engagée avec l'EPFLI Foncier Cœur de France,

- a autorisé le Président à signer l'acte authentique, le cas échéant l'avant-contrat, et tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.



TD 02 - Action foncière - Commune de Saint-Jean-de-Braye - Vente d'un pavillon 36 rue Jean Jaurès - Acceptation d'une offre d'achat.

Le bureau :

- a accepté l'offre d'achat du candidat n°1, Madame Fabienne DUMERAIN, portant sur le pavillon situé au 36 rue Jean Jaurès sur la commune de Saint-Jean-de-Braye au prix de 105 255€ sachant que la vente est soumise aux conditions suspensives d'obtention du financement bancaire par le candidat et de la vente de sa résidence principale dans les 6 mois suivant la signature de la promesse de vente et que la démarche de vente est déjà engagée par le candidat,
- a autorisé le Président à signer l'avant-contrat, l'acte authentique, et tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

**AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

AE 01 - Aménagement économique – Action foncière – Commune de Boigny-sur-Bionne – Parc technologique Orléans-Charbonnière – ZAC n°4 – Îlot n°2 – Lot A – Vente de terrain - Approbation de la promesse de vente, du cahier des charges de cession de terrain et de l'acte de vente à passer avec la SCI WA ORLEANS 2093

Le bureau :

- a décidé de vendre un terrain à bâtir d'une surface de 16 204 m<sup>2</sup> qui sera cadastré section A numéro 1736 après publication du document modificatif du parcellaire cadastral établi pour la présente opération, soit le lot A de l'îlot n°2 de la ZAC n°4 du Parc technologique Orléans-Charbonnière située sur la commune de Boigny-sur-Bionne, au profit de la SCI WA ORLEANS 2093 ou toute société qui s'y substituerait et notamment de crédit-bail pour porter l'opération envisagée moyennant le prix de 405 100 € HT assujetti à la TVA sur marge pour un montant de 76 547,70 €, soit un prix de vente de 481 647,70 € TTC,
- a autorisé l'acquéreur à signer et à déposer auprès des services de la commune de Boigny-sur-Bionne une demande de permis de construire sur le terrain à bâtir considéré pour la réalisation du projet envisagé,
- a autorisé le Président à signer la promesse de vente, le cahier des charges de cession de terrain et l'acte de vente correspondants ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire, les émoluments, frais et droits afférents à la rédaction et à la publication de l'acte étant à la charge de l'acquéreur,

AE 02 - Aménagement Economique – Action foncière – Modificatif à la délibération n°005043 du 20 novembre 2014 - Vente de terrain - Commune de Saint-Cyr-en-Val – Parc d'activités de la Saussaye – Lotissement des Vallées – Rue des Douglas – Implantation d'une plateforme logistique Grand Frais – Acte de vente à passer avec la SCI DE LA MAREE DE SAINT CYR.

Le bureau :

- a désigné la SCI DE LA MAREE DE SAINT CYR, acquéreur ou toute autre société de crédit-bail, du terrain situé à Saint-Cyr-en-Val dont la vente a été décidée par délibération du 20 novembre 2014, parcelles cadastrées section AS 241, 245, 246, 248, 249, 251 et 252 moyennant le prix de 1 241 649 € HT augmenté de la TVA sur marge pour un montant de 163 102,15 €, soit un prix de 1 404 751,15 € TTC ;
- a pris acte que les autres conditions de la vente décidées par la délibération du 20 novembre 2014 ne sont pas modifiées ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant à passer avec la SCI DE LA MAREE DE SAINT CYR ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire, les émoluments, frais et droits afférents à la rédaction et à la publication de l'acte étant à la charge de l'acquéreur.



AE 03 - Aménagement économique – Action foncière – Commune de Marigny-les-Usages – Parc technologique Orléans-Charbonnière – ZAC n° 3 – îlot Pistole – Projet d’implantation d’une usine de méthanisation – Décision de céder et signature d’une promesse de vente avec la société VOL-V BIOMASSE.

Le bureau :

- a décidé de céder à la société VOL-V BIOMASSE ou toute société qu’elle se substituerait pour porter la présente opération et notamment de crédit-bail le terrain cadastré section C numéros 43p et 314p pour une contenance de 25 312 m<sup>2</sup> situé îlot de la Pistole au sein de la ZAC n°3 de Charbonnière sur la commune de Marigny-les-Usages auquel est affecté une surface de plancher de 10100 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 658 112 € HT assujetti à TVA au taux en vigueur à la date de signature de l’acte authentique. Les émoluments, frais et droits afférents à la rédaction et à la publication des actes sont à la charge de l’acquéreur,

- a autorisé le Président à signer la promesse puis l’acte de vente correspondants à cette affaire ainsi que tous documents nécessaires à la régularisation de cette transaction immobilière, notamment le cahier des charges de cession de terrain au vu du dossier modificatif de réalisation de la ZAC n°3 de Charbonnière .

### **GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION**

GPE 01 - Grands Projets Economiques – Grandes Entreprises - Innovation - Action foncière – Vente d’un terrain - Commune d’Orléans – Opération « Campus AgreenTech Valley » - Signature d’un acte de vente avec l’aménageur la SEMDO.

Le bureau:

- a décidé de vendre à la SEMDO, domiciliée 6 avenue Jean Zay à Orléans, le terrain situé sur la commune d’Orléans-La Source entre l’avenue de la Recherche Scientifique et la rue Charles Sadron, cadastré section EW numéro 3 pour une contenance de 32 180 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 580 000 € non assujetti à la T.V.A., payable en différé deux mois au plus tard après la date de signature de l’acte en exécution d’un engagement résultant du traité de concession signé par la Communauté d’agglomération Orléans Val de Loire ;

- a autorisé le Président à signer l’acte de vente correspondant avec la SEMDO ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire, les émoluments, frais et droits afférents à la rédaction et à la publication de l’acte étant à la charge de l’acquéreur ;

Fait à Orléans, le **02 DEC. 2016**

Le Président de la Communauté  
d’agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN

**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE**

**AVIS AU PUBLIC**

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d’agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l’accueil de l’Agglo – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

*La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l’article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.*